

Résolution sur la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique

2019/2733(RSP) - 18/07/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 330 voix pour, 252 contre et 55 abstentions, une résolution sur la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew et Verts/ALE.

Ces dernières années, une crise complexe de violence et une pauvreté enracinée ont poussé des familles, y compris des jeunes et des enfants, à fuir le Mexique et le Triangle nord de l'Amérique centrale - El Salvador, Guatemala et Honduras - et à chercher sécurité, protection et stabilité économique aux États-Unis.

Il existe une urgence humanitaire à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, où les migrants et les demandeurs d'asile sont détenus du côté américain après avoir franchi la frontière.

La situation des enfants est particulièrement alarmante et condamnable, car des centaines d'entre eux sont dans des tentes à la frontière ou sont enfermés derrière des barreaux dans des centres de détention qui ne répondent pas aux normes minimales en matière de droits de l'homme, qui sont surpeuplés et ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates, de nourriture convenable et d'installations sanitaires adéquates.

Le Parlement est profondément préoccupé par la situation des migrants et des demandeurs d'asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, en particulier celle des enfants migrants, et par les conditions épouvantables dans lesquelles les migrants et les demandeurs d'asile, en général, sont détenus dans les centres américains de rétention des immigrants.

Les autorités américaines sont appelées à :

- mettre fin à la séparation des familles et, de toute urgence, réunir avec leurs familles tous les enfants qui sont encore séparés de leurs parents ou tuteurs afin d'assurer leur réadaptation, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants concernés ;
- veiller immédiatement à ce que tous les détenus aient accès aux droits fondamentaux, tels que le droit à l'eau, à la nourriture, à la santé et au logement ;
- trouver des alternatives non privatives de liberté pour les migrants et les demandeurs d'asile, enfants et adultes, et faire en sorte que les enfants concernés soient rendus à leur famille.

Le Parlement a souligné que l'armée n'est pas l'instrument adéquat pour traiter les questions de migration. Il a estimé que la situation à la frontière devrait être gérée par une police spécialisée, dûment formée et chargée de respecter les droits de l'homme et la dignité des migrants.

Il s'engage à suivre de près l'aide au développement apportée par l'UE à la région afin de garantir des normes de développement efficaces dès lors que cela peut contribuer à lutter contre les causes profondes des migrations forcées.